



Fédération de Paintball Sportif

Compte rendu du comité directeur de la Fédération de Paintball Sportif du 02 septembre 2006

Sommaire

PRESENTATION DE LA NOUVELLE SECRETAIRE, MME CATHERINE ZANETTI, CHARGEE DE GESTION DE LA FEDERATION.....	3
1 BILAN	3
1.1 BILAN GENERAL DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE	3
1.2 APPROBATION DES PRECEDENTS COMPTES RENDUS.....	4
2 POLE ADMINISTRATIF ET GENERAL	5
2.1 ELECTION DU NOUVEAU TRESORIER.....	5
2.2 PROJET DE LA COMMISSION LOISIRS	5
2.3 COMMISSION FORMATION : PRESENTATION DU PROJET JEUNES.....	6
2.4 COMMISSION SECURITE DES TERRAINS.....	6
3 POLE SPORTIF	7
3.1 ARBITRAGE.....	7
3.2 REGLEMENT DE JEUX.....	8
3.3 REGLEMENT D'ETHIQUE SPORTIVE.....	8
3.4 CHAMPIONNAT 2007.....	10
3.5 CNP	10
4 QUESTIONS DIVERSES	11
5 ANNEXES : CANDIDATURES	12
6 ANNEXES : CANDIDATURES	13



Fédération de Paintball Sportif

Les participants sont :

Membres du Bureau Directeur

M. Jean Marc HERVAULT	Président	Président de la Commission Jeunes Loisirs Formation
M. Emmanuel BOBE	Vice-président	Président de la Commission Ethique Sportive
M. Jean-Charles HOUSSAYE	Vice-président	Président de la Commission Logistique
M. Vincent POULAIN	Secrétaire Général	Président de la Commission Internet Président de la Commission Terrains

Membres du Comité Directeur présents

M. Emmanuel BOBE	Président de la Commission Ethique Sportive
M. Thierry GAZEL	Président de la Commission Coupe Nationale Pompe
M. Nicolas GOMBERT	Président de la Commission Loisir
M Philippe CLAUDOTTE	Président de la Commission Technique et Sécurité
M. Laurent GODET	Président de la Commission informatique
M. Fabien BROCHETON	Adjoint à la Commission Ethique Sportive
M. Gabriel LOUET	Adjoint à la Commission Technique et Sécurité
M. Michael NORMAND	Adjoint à la Commission Logistique

Membres du Comité Directeur excusés

M. Erick NILES	Président de la Commission Dom Tom <i>Pouvoir donné à JM Hervault</i>
M. Florent DELES	Président de la Commission Santé <i>Pouvoir donné à JM Hervault</i>
M. David SERGENT	Adjoint à la Commission Logistique <i>Pouvoir donné à JC Houssaye</i>
M. Bruno LEMAIRE	Vice-président

Membres du Comité Directeur non excusés

M. Jean Philippe RICHARD	Représentant la commission Professionnelle
--------------------------	--



Fédération de Paintball Sportif

Présentation de la nouvelle secrétaire, Mme Catherine Zanetti, chargée de gestion de la Fédération.

1 BILAN

1.1 BILAN GENERAL DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

M. HERVAULT, Président se présente et résume un de ses principes :

« les paroles sincères ne sont pas élégantes, les paroles élégantes ne sont pas sincères »

Le bureau de la Fédération est en cours de classement, grâce à nos employées.

De nombreuses choses ont été découvertes, confirmant la nécessité d'une remise à plat de la Fédération.

Le Président précise qu'à son retour de vacances, celui-ci a appris via le forum fédéral que certaines personnes parlent de la dissolution de la Fédération et de l'éventualité d'une autre fédération en cours de création. Il rappelle qu'il s'est investi dans cette fonction pour précisément remettre à plat la Fédération.

M. LOUET précise que la légitimité de la Fédération est morale, mais pas administrative à l'heure actuelle. Mais il faut que les ligues soient légitimes : C'est-à-dire à jour administrativement et sans fraudes. La Fédération corrigera donc ses défauts puis procédera à un audit des ligues régionales.

M. BOBE précise que seules quelques personnes souhaitent changer la Fédération, mais pas les ligues elles mêmes.

Il est précisé que certaines informations données par certaines personnes extérieures à la Fédération sont mal venues car celles-ci pouvaient faire quelque chose en leur temps.

Inventaire des « découvertes » :

* Budget

Les comptes sont justes sauf certaines ventilations budgétaires. Il n'y a pas de grand livre de compte, les notes de frais sont mal formulées

En conséquence, Le président et le comité directeur émettent donc des réserves sur la comptabilité et la gestion budgétaire de l'ancien comité de direction de la Fédération.

L'année comptable sera désormais gérée en année civile et non en saison sportive. Cela ne change en rien à la comptabilité, il s'agit simplement d'une mise aux normes par rapport au fisc. Les comptes actuels seront clos le 31 décembre 2006.

Il est rappelé que les clubs doivent envoyer les demandes de licences aux ligues régionales et pas à la Fédération, sauf cas exceptionnels : Les deux licences dirigeant qui accompagnent les affiliations et ré affiliations. Dans le cas contraire le dossier de demandes de licences sera envoyé directement aux ligues pour contrôle sans que ces licences aient été enregistrées au préalable par la FPS comme dans le passé. Bien entendu, en cas de problème de bureau, la FPS gèrera cela, mais l'objectif sera avant tout d'aider et encourager ces bureaux régionaux a amélioré leur gestion.

Il est rappelé que les ligues doivent renvoyer les licences aux clubs dès qu'elles les reçoivent par la Fédération.

* statuts

Les statuts de 2005 ont été retournés à l'époque par la préfecture puisqu'il n'y avait pas de président en titre. Le président par intérim n'ayant pas pris les dispositions à temps, ceux de 2002 sont les seuls statuts officiels à ce jour. Les statuts seront remis en conformité lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Un groupe de travail à ce sujet s'est constitué et contactera les ligues régionales, leurs réponses déterminant la date précise de l'AGE, avant la fin de l'année 2006.

* règlement intérieur

Il est à remettre en conformité.



Fédération de Paintball Sportif

*** assurance**

Le contrat est en relecture. Il sera disponible au téléchargement dès que possible. Cette mise à disposition s'accompagnera d'une fiche explicatives (cf point suivant)

Il est prévu de poser des questions spécifiques à l'assureur afin de répondre aux attentes des pratiquants et dirigeants afin de faire une fiche synthétique.

L'éventualité de changer d'assurance est envisagée, afin d'obtenir un minimum de réponses.

Il est rappelé qu'un licencié loisir ne peut participer à une étape de ligue, même en open.

*** bureaux**

M. HOUSSAYE a cherché un local, car les baux actuels se terminent au 31 septembre 2006. Leurs renouvellements auraient occasionné un loyer plus élevé, aussi il était urgent de trouver de nouveaux locaux.

La mise à disposition des locaux trouvés (un bureau, une salle de réunion, un local de stockage, un espace pour garer un véhicule de grande taille) a posé des problèmes (fournir une garantie bancaire...), néanmoins ils devraient être disponibles pour le 1^{er} octobre 2006.

*** législation**

Le président a demandé le dossier intégral à l'avocat, qui est léger.

Un point est fait sur la législation actuelle, qui reste en attente d'informations.

Il est rappelé que le matériel de paintball n'est pas classé, les futurs éventuels sur la législation du paintball sont évoqués.

*** affiliations**

Il existe un classeur d'affiliations d'associations à re-contacter.

Une nouvelle procédure de ré-affiliation est mise en place : Les associations doivent faire parvenir leur document accompagnée des 2 licences dirigeants . La fps renverra aux ligues la photocopie du dossier et le chèque de cote-part leur revenant.

M. GOMBERT traitera les dossiers des nouvelles associations .

1.2 APPROBATION DES PRECEDENTS COMPTES RENDUS

Ceux-ci sont votés à l'unanimité.

Suite aux évolutions et changements de direction, le budget prévisionnel voté en juin est peu représentatif des dépenses qui vont être engagées.

La proposition que les comptes -rendus et leurs validations se fassent dans les 10 jours au lieu d'attendre le prochain Comité Directeur est votée à l'unanimité.



Fédération de Paintball Sportif

2 POLE ADMINISTRATIF ET GENERAL

2.1 ELECTION DU NOUVEAU TRESORIER

Candidats : Nicolas GOMBERT

M GOMBERT rappelle qu'il a déjà eu le poste, qu'il avait quitté pour des raisons internes. Il souhaite présenter la comptabilité de manière plus claire et une inscription au CDF réduite au minimum pour les équipes.

La proposition est adoptée par 14 voix pour et 1 abstention.

2.2 PROJET DE LA COMMISSION LOISIRS

Par Nicolas GOMBERT

Une formation pour créer un club associatif (association loi 1901) est proposée. Elle aura lieu sur 1,5 jours.

Cette formation d'aide à la création d'association coûtera approximativement 150€ par participant, suivant la région et le déplacement des intervenants.

Tant que l'un des membres dirigeants ne passe pas le stage, l'association n'apparaît pas dans l'annuaire en tant que site de jeux.

Texte de présentation :

FORMATION DES CREATEURS D'ASSOCIATION
Statut « animateur club »

Objet : Une formation obligatoire de 1 jour et demi, sur la gestion et l'organisation des associations de loi 1901 pour la création de toutes nouvelles associations demandant une affiliation à la Fédération de Paintball Sportif.

Pour toutes les nouvelles associations ou associations en cours de création ou futurs créateurs d'associations, le stage devra être effectué dans le courant de l'année en cours. Cette formation reste ouverte à toutes les associations déjà existantes, qui en feront la demande. La formation sera pour au minimum un des membres du bureau de préférence le président, mais pourra y participer qui veut. (Une réduction sera consentie si plusieurs membres d'une même association) Cette formation n'est pas obligatoire pour : les instructeurs et moniteurs fédéraux, ainsi que les brevets d'état.

But : Un minimum de connaissance sur la législation, et la réglementation en vigueur sur le droit associatif. Le fonctionnement, la comptabilité, l'organisation, les documents légaux, l'assurance, les aides et subventions.

Une partie complémentaire propre au Paintball ; la fédération, les ligues, la compétition, le loisir, les formations et l'arbitrage, les jeunes, les terrains, la sécurité, le matériel.

Les formations seront payantes, tout sera compris sauf le transport et l'hébergement. L'objet étant que cette formation s'autofinance, et qu'elle ne coûte que le strict minimum aux futurs adhérents. (Budget prévisionnel entre 100 et 180 Euros)

Il en est prévu pour l'instant une par trimestre, ou suivant le nombre d'inscrit par groupes de 10 à 15. (Lieu : région Poitou-Charentes à proximité de Châtellerauld 86, ou à proximité de Paris au siège de la Fédération)

La formation se terminera avec un examen, une attestation de stage, un maillot, divers documents, un livre sur la gestion associative et deux logiciels associatif sur le fonctionnement et la comptabilité.

Pour toute information complémentaire Nicolas au. : 06.07.11.04.57.

Pour les inscriptions remplir le document PDF prévu à cet effet, et le retourner au siège de la FPS.

Premières dates de stage : 14-15 octobre 06 & 25-26 novembre 06

La proposition est adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.



Fédération de Paintball Sportif

2.3 COMMISSION FORMATION : PRESENTATION DU PROJET JEUNES

Par Jean Marc HERVAULT

Le projet proposé est de faire jouer les jeunes de 12 à 16 ans en loisir uniquement, sous les conditions suivantes :

- Lanceurs bloqués à 180 fps
- Protège cou, plastron et coquille obligatoire
- Baskets hautes à lacets fermés
- Un moniteur fédéral par tranche de 4 participants
- Masques adaptés à la taille, avec jugulaire, et aux normes CE

La proposition est adoptée à l'unanimité

2.4 COMMISSION SECURITE DES TERRAINS

Démission du président de la commission, Vincent POULAIN

M. POULAIN ne souhaite plus continuer à gérer cette fonction, de par les autres fédérales et associatives qu'il occupe.



Fédération de Paintball Sportif

3 POLE SPORTIF

3.1 ARBITRAGE

Candidature de M. Gabriel LOUET assisté de Mlle ROSMADE

Le projet présenté en annexe sera peut être un peu différent du courrier de candidature mais restera dans la ligne directrice mentionnée.

Des formations à différentes dates de l'année, avec suivi/gestion et recyclage, auront lieu dès le mois de décembre, afin de préparer des arbitres pour les manches de ligue de février, et soient prêts pour le Championnat National.

Un recyclage des formateurs actuels est prévu. Une équivalence est prévue pour les arbitres reconnus diplômés ou non, si possible à faible coût.

Les maillots d'arbitres fédéraux seront disponibles pour les ligues.

Il souhaite qu'au Championnat les arbitres soient logés, nourris et défrayés par la Fédération, sans l'intermédiaire des ligues régionales.

Néanmoins si la qualité de l'arbitrage français n'est pas suffisante ou disponible, il n'est pas exclu que des arbitres extérieurs à la FPS, voire des francophones européens soient sélectionnés.

M. CLAUDOTTE demande si le projet sera viable malgré le budget prévisionnel, m. LOUET estime que cela est possible.

Concernant l'EPBF et l'Euroref, le président rappelle qu'à l'heure actuelle, la Fédération n'a aucun dossier ni archive émanant de l'ancien bureau à ce sujet.

Seul M. RIGAL est reconnu à l'heure actuelle par M. Ulrich STAHR, de par ses précédents contacts. Celui-ci n'étant plus représentatif de la Fédération, Il est prévu de présenter à l'EPBF une délégation composée de messieurs HERVAULT, BROCHETON, LOUET, GODET.

La proposition est adoptée par 14 voix pour et 1 abstentions.

Mlle ROSMADE (qui n'est pas membre du Comité Directeur) se présente pour aider M. LOUET, sa proposition est acceptée.

Il est rappelé donc que certains postes de commission ne sont pas pourvus (communication, terrain, technique et sécurité ...) et que toute candidature pourra être étudiée et votée lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.



Fédération de Paintball Sportif

3.2 REGLEMENT DE JEUX

Présenté par Fabien BROCHETON

Le nouveau règlement de tournoi et de jeux est basé sur le millenium, adapté aux disciplines jouées en France : Certains articles sont reformulés afin d'aider la compréhension du règlement.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Certaines modifications de la proposition principale ont été introduites, A retenir principalement le mode de tir = semi pur (sans ramping) cappé à 15 bps .

3.3 REGLEMENT D'ETHIQUE SPORTIVE

Présenté par Emmanuel BOBE

1. Label Fédéral : disparition des termes pôle de formation, label jeunesse, remplacé par centre de formation.

5.4 : Nombre d'équipe dans un club

Une seule équipe première par format (ne change pas).

En revanche, le nombre de deuxième équipe n'est plus fixé à une. Ce nombre est défini en fonction du nombre de licenciés sportifs présents dans le club. "Plus vous avez de joueurs, plus vous avez de chance de pouvoir aligner des d2". Cependant, la composition des D2 ainsi créées sera précise et fixe. Les mouvements entre ces d2, sera limité à 1 joueur par manche, pouvant être le même.

* Les équipes devront fournir à chaque manche leur composition. Ce document est obligatoire pour valider la manche. La ligue le transmettra en même temps que les résultats.

5.5 Relégation / montée

Cas d'une d1 descendant avec deuxième équipe en d2. Les deux équipes restent en d2.

Cas d'une d1 descendant et une deuxième équipe qui peut monter :

Principe important : une d1 et une d2 d'un club ne peuvent se croiser.

Soit la d1 descend en d2 avec sa d2.

Soit la d1 descend en d2 et sa d2 constitue un nouveau club pour évoluer en d1.

5.6.1 Transfert intra club

Mesure dérogatoire pour un joueur d1 pour évoluer en d2 sur une manche. Possible sur plusieurs manches avec même joueur

5.6.2 Mercato

Ne change pas.

Mais cas spécifique des clubs à plus de 20 licenciés :

Peuvent perdre plus de joueurs que 1 prévu.

Peuvent recruter autant d'arrivée que de départ, dans la restriction de la provenance du club, qui ne pourra être le même

5.6.6 Championnat

Un joueur sera qualifié au CN si il a disputé 3 manches en équipe première et par format. (Au lieu de 2)

5.7 Forfait

En cas de forfait non excusé, et sans réelle raison, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en division inférieure

5.13 équipe open

Une équipe open n'a pas de nombre de manches fixe, elle ne peut prétendre à être champion de ligue (Voir règlement de jeu pour les points)



Fédération de Paintball Sportif

Nouveau point 5.15 notion de tenue

Dans le cadre de toute compétition sportive régie sous les règlements de la FPS, les joueurs devront porter des tenues sportives. Ils ne pourront donc porter des tenues évoquant un quelconque caractère pouvant se rapprocher ou donner l'impression d'une imitation de tenue militaire, et ce dans l'esprit d'image du sport. Toute nouvelle tenue ou accessoire pouvant arriver sur le marché devra avoir eu au préalable l'aval de la fédération, et de son comité directeur qui prendra la décision de l'autoriser ou pas. Cette demande devra se faire par l'envoi d'un dossier complet auprès du comité qui se réunira pour entériner ou non, l'usage.

Hors cadre compétition, les tenues portées par les joueurs occasionnels ou pratiquants le paintball en loisir, pourront porter des tenues dont la limite est définie par la loi. Sera considéré valable, toute tenue n'arborant pas de signe distinctif militaire, policier, tout corps d'armée ou force spéciale...

* A recouper avec le règlement de jeu

* Le texte de loi, sera figuré soit dans cet article, soit en annexe

7. Le centre sportif

La Fédération met en place des centres de formation et d'entraînement dit «CENTRE DE FORMATION » .

Ces centres de formation sont répartis sur l'ensemble du territoire national afin de se trouver au plus proche des lieux d'origine des paintballeurs. Les centres de formation sont suivis par la commission formation qui est régie par le comité directeur de la fédération.

Tout club associatif ou structure professionnelle affilié depuis plus de 1 an auprès de la FPS et n'ayant subi aucune sanction administrative ou fédérale, possédant au moins un enseignant ayant obtenu un diplôme de moniteur fédéral ou instructeur régional ou instructeur fédéral, peut sur demande écrite, du président du club ou du responsable de la structure, auprès du président de la FPS, qui communiquera aux commissions loisirs et formation la demande, ouvrir un centre de formation.

Un avis sera rendu par le président de la FPS après consultation des commissions formation et loisir.

Pour obtenir l'agrément « CENTRE DE FORMATION », ces centres doivent répondre à 2 exigences :

- Posséder ou louer un terrain permettant de jouer en toutes saisons
- Posséder ou louer une salle d'instruction chauffée durant la période hivernale, attenante ou à proximité du terrain (maximum 05 kilomètres)

L'appellation « CENTRE DE FORMATION » est une reconnaissance de la FPS auprès du club pour sa compétence dans l'apprentissage, l'accueil et l'entraînement des joueurs de paintball. Cette autorisation de création d'ouverture de centre de formation ne pourra être donnée qu'après présentation d'un dossier pédagogique, sportif et éthique explicitant très exactement les raisons de cette création auprès de la commission formation, ainsi que la commission loisir.

Les centres de formation seront clairement définis sur le site internet de la FPS.

Tout refus sera motivé par un courrier transmis par le président de la FPS après avis des commissions loisir et formation.

Les activités techniques et sportives dépendent du moniteur ou des instructeurs.

Les centres de formation devront être des structures intégrées dans la vie sportive locale et devront par leurs activités, valoriser le paintball sous toutes ses formes.

Le centre de formation est dirigé par le bureau directeur du club ou le responsable de la structure, ainsi que par le ou les cadres fédéraux. Ils devront mettre en application toute note explicative, pédagogique et sportive établie par la commission formation.

Tout manquement, aux règlements ou à l'éthique tant sur le plan pédagogique ou sportif d'un centre de formation, verra le responsable convoqué par le comité directeur fédéral, assisté par les commissions formation et loisir.

La non-présence des membres concernés à cette convocation peut entraîner les sanctions suivantes :

- perte provisoire de l'appellation « CENTRE DE FORMATION »
- Pour les cas les plus graves, exclusion pure et simple de l'association ou de la structure de son appellation « CENTRE DE FORMATION »



Fédération de Paintball Sportif

Dans un souci de transparence et de rigueur dans la gestion de l'activité «CENTRE DE FORMATION », la comptabilité de l'activité « formation » pourra être exigé et vérifié par simple demande écrite du Trésorier général de la Fédération.

Elle devra être transmise sous les 15 jours par courrier recommandé avec accusé de réception auprès du secrétaire général de la Fédération.

La qualité du « centre de formation » se perd par :

- la démission écrite du responsable de l'association ou de la structure
- par le fait qu'il n'y est plus de cadre fédéral qui enseigne en son cadre
- la radiation prononcée conformément aux dispositions disciplinaires réglementaires fédérales
- la décision du comité directeur de la FPS.

Tous membres des stages établis par le centre de formation qui se sentiraient lésés sous quelques formes que se soit, devront en référer auprès de la commission formation pour enquête.

3.4 CHAMPIONNAT 2007

Présentation du projet par Gabriel LOUET, sur la base des travaux de Bruno LEMAIRE

Pour éviter les problèmes éventuels de composition des équipes lors du Championnat National qui ne seraient pas conformes au règlement éthique (et évoqués par certains après le dernier Championnat National), la FPS contrôlera dorénavant en cours de saison la composition des équipes en ligue, ceci pour s'assurer de la composition des équipes présentées au Championnat National. A cette fin, un travail supplémentaire est demandé aux ligues pour aider la FPS à cette tâche : le fichier de score à envoyer à la FPS comprend dorénavant une feuille pour indiquer la composition des équipes ayant participé à chaque manche de ligue. Il est demandé aux ligues de remplir ces feuilles en même temps que l'envoi des scores à la FPS.

La création de l'open de France, tournoi ouvert à toutes les équipes (même non française) est acceptée. Il aura lieu chez un prestataire. La Fédération gèrera l'arbitrage et l'organisation.

Un big game national est proposé. Il sera géré par M. GOMBERT.
La proposition est adoptée à l'unanimité

Les inscriptions des équipes permettront de financer les Championnats et d'essayer que l'inscription au Championnat National des équipes qualifiées soit le plus faible possible voir inexistante.

Deux championnats auront lieu, afin de faciliter la gestion des arbitres :
Funcup / s3 et peut être pompe avec une à deux places maximum par ligue régionale, aux alentours du 08 mai 2007.

Un appel d'offres aura lieu pour définir le site, suivant un cahier des charges bien défini.
La Fédération gèrera l'arbitrage et l'organisation.

s5 / s7 et peut être pompe, du 17 au 20 mai 2007 à Vichy
Seuls les champions régionaux seront qualifiés
La Fédération gèrera l'arbitrage et l'organisation.

Concernant la pompe les modalités sont à définir, sachant que les 5 premiers de la CNP seront d'office qualifiés en plus des équipes championnes ou vice championnes de ligue.

Arbitres : le repas du midi et le logement sont payés par la Fédération. Si l'arbitre ne veut pas du logement, cela sera à ses frais. Il

Exposants : Les exposants auront accès à un package pour être présent sur les quatre événements.

3.5 CNP

Une proposition est faite pour la saison 2007-2008 que 3 étapes aient lieu dans le nord de la France, et 3 étapes aient lieu dans le sud de la France, permettant de faire une finale nationale.



Fédération de Paintball Sportif

4 QUESTIONS DIVERSES

M. CLAUDOTTE nous annonce sa démission du comité directeur, pour des raisons professionnelles.

Les travaux de la commission matériels et sécurité en cours sont : Normaliser les protèges cous, protèges tibias, coudières, etc... Elles pourront avoir un label Fédération. C'est à poursuivre sur les masques, filets, etc...

Un appel de candidatures est lancé afin de trouver un remplaçant pour cette commission.

* projets Ré-affiliations / Affiliations des professionnels :

2 possibilités :

- leur ré affiliation sera de 500 euros, sans cartes de découverte
- leur ré affiliation sera de 700 euros, avec 200 cartes de découverte

Pour les pros et associations, les Cartes Découverte coûtent 3,00eu à la commande, et sont redistribuées 3,50 eu par les distributeurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité

A noter aussi qu'à ce jour aucun classement des CM n'avait été effectué, dans un premier temps un classement manuel sera fait pour au moins distinguer la répartition des CM selon les ligues, et ensuite une gestion informatisée sera mise en place pour faire des statistiques.

* Budget informatique

M. GODET présente un projet sur la saison complète, coutant entre 9200 et 20500 eu, incluant des logiciels et matériels. Etant au départ de la saison, la proposition sera revue plus tard.

* téléphones

Le contrat téléphonique est en cours de revue, afin de minimiser les couts du contrat global.

Ceci s'inscrit également avec les discussions du bilan financier de début de réunion et une volonté de remettre à plat les dépenses de fonctionnement du CD (téléphonie, internet, défraiement, ..)

**** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ****



Fédération de Paintball Sportif

5 ANNEXES : CANDIDATURES

A l'intention de Monsieur le Président de la Fédération de Paintball Sportif

Objet : Candidature au poste de Trésorier

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter ma candidature, pour le poste de Trésorier de la Fédération de Paintball Sportif.

Mon objectif est d'obtenir une comptabilité claire pour nos adhérents avec l'aide de notre expert comptable, et d'avoir une gestion en bon père de famille, grâce à l'expérience acquise au fil des ans au sein de notre Fédération, et comme chef d'entreprise.

De nouveaux objectifs et un programme ouvert sur la communication, l'arbitrage, et la formation me semblent être primordiaux, des efforts comptables devront être fait en ce sens.

Les enjeux pour la saison 2007 sont cruciaux pour la F.P.S., la réglementation, l'arbitrage, les médias, les jeunes, la formation, le loisir découverte, vont être des points clés de cette nouvelle saison.

La communication de la FPS, avec ses membres, ses partenaires, et les pouvoirs publics, fait aussi partie des points à mettre en avant, et à développer très sérieusement.

Les taches qui nous incombent, sont de plus en plus importantes et lourdes, comme nos objectifs. Un délai très court, pour obtenir des résultats, n'est pas non plus en notre faveur. C'est pourquoi je pense aussi que le poste de trésorier peut être doublé ou triplé. L'emploi d'une personne supplémentaire au siège de la Fédération me parait indispensable et urgent, une décentralisation du siège peut être envisageable dans but économique ou pratique.

Une trésorerie, avec une gestion précise, de notre Fédération semble être un des points sensible de notre avenir, de notre sérieux face à nos adhérents, nos membres et à nos partenaires.

Je compte sur vous pour suivre mon dossier de près, et suis près à vous exposer chaque point de cette candidature.

Je vous prie d'agréer Monsieur le président,
L'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Nicolas Gombert
Président de la commission Loisir



Fédération de Paintball Sportif

6 ANNEXES : CANDIDATURES

Monsieur,

Par le présent courriel, je vous manifeste mon désir de diriger la commission ARBITRAGE, dans son rôle de gestion, de formation, d'évaluation du pôle arbitrage du paintball français tant technique que logistique.

A cet effet, je compte mettre en place deux formations distinctes avec des objectifs différents visant à rattacher l'ensemble de l'arbitrage à la Fédération et n'ont plus aux ligues régionales. Tous les rouages de l'arbitrage seront à terme maillon du pôle sportif Fédération.

1/ les FORMATEURS REGIONAUX :

Cette formation vise à instruire les personnels qui gèreront au quotidien les formations dans leur ligue de fonction, l'évaluation de ces arbitres, le retour auprès de la commission arbitrage de ces évaluations.

Cette formation sera dispensée gratuitement au siège de la fédération et pourra se dérouler deux fois par an. UNE session automne, et une session de printemps.

Tous les deux ans, les formateurs seront convoqués pour un recyclage et une remise à niveau.

2/ les ARBITRES :

Cette formation vise à instruire les différents types d'arbitres de paintball : les arbitres de jeu, de terrain, et ultimate. Elle sera dispensée tant par les formateurs, que par la commission arbitrage. Cette dernière sera elle aussi au gratuite dans un premier temps.

Cette formation sera dispensée sur deux jours. Le premier jour verra l'apprentissage théorique de l'arbitrage. Le deuxième sera consacré à la mise en pratique des acquis théoriques. A l'issue de cette formation, l'arbitre retournera exercé en ligue sous le contrôle du formateur régional, qui évaluera l'aspect pratique. Un mois après, les arbitres seront convoqués afin de subir une évaluation écrite. L'ensemble des ces deux évaluations servira à la validation du diplôme d'arbitres.

Comme pour les formateurs, tous les deux ans sera organisé un recyclage.

Identiquement, les arbitres de jeu et ultimate seront évalués de la même façon.

3 / Le suivi de l'arbitre :

Il devra être développé un répertoire informatique des arbitres accessibles par différents degrés d'habilitation. Ces fiches informatiques seront renseignés dans les plus brefs délais afin de permettre un suivi professionnel des arbitres.

Lors de compétitions privés, il sera possible de "vendre" le service aux organisateurs désireux de l'utiliser.

A chaque modification apportée à une fiche, la personne concernée sera avisée.

Prévisionnellement, une formation FORMATEUR devra être organisée en Décembre afin qu'en janvier ils puissent former leurs arbitres. En janvier, la fédération pourra organiser une formation ARBITRE. Ainsi dès février, nous aurons un retour du suivi des arbitres afin d'organiser au mieux le championnat national.

Gabriel LOUET, adjoint à la commission Technique et Sécurité.
licencié au Paintball Athletic Club